

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4320)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 234

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 8

ÉTAT B

Mission « Justice »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Justice judiciaire	0	0	0	0
Administration pénitentiaire	0	+5 000 000	0	+5 000 000
<i>Dont titre 2 (ligne nouvelle)</i>	0	+5 000 000	0	+5 000 000
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0	0	0
TOTAUX	0	+5 000 000	0	+5 000 000
SOLDE		-5 000 000		-5 000 000

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement annule 5 M€ en AE et enCP sur le programme « Administration pénitentiaire » de la mission « Justice », suite à un ajustement technique de la contribution au compte d'affectation spéciale « Pensions » sur ce programme.